



**FILO:UBA**  
Facultad de Filosofía y Letras  
Universidad de Buenos Aires

A

# Le pouvoir Temporel Épiscopal et ses assises Militaires en France á L'époque Féodale

Autor:

**René Crozet**

Revista:

Anales de Historia Antigua y Medieval

**1972 - 17 Vol I, pag. 50 - 70**



Artículo



**FILO:UBA**  
Facultad de Filosofía y Letras

FILODIGITAL  
Repositorio Institucional de la Facultad  
de Filosofía y Letras, UBA

## LE POUVOIR TEMPOREL ÉPISCOPAL ET SES ASSISES MILITAIRES EN FRANCE À L'ÉPOQUE FÉODALE

par René Crozet †

Les voûtes gothiques de la cathédrale de Lodève abritent l'épithaphe de l'évêque Jean-Georges de Souillac, mort en 1750. On lui donne encore le titre de comte de Lodève et de Montbrun, curieux rappel de la double dignité dont se paraient ses lointains prédécesseurs investis d'une large autorité temporelle sur leur petite cité épiscopale et sur la forteresse de Montbrun qui occupait, aux portes de la ville, le sommet d'un butte escarpée.

Cette survivance cueillie au hasard parmi beaucoup d'autres exprime assez clairement ce qu'avait été l'Église médiévale devenue une féodalité<sup>1</sup>. L'évolution avait commencé très tôt, amorcée par l'accession à l'épiscopat de personnages apparentés aux dynasties franques ou aux officiers des royaumes francs. Elle s'était épanouie avec l'instauration du système seigneurial héréditaire, faisant entrer par centaines dans les rangs de l'épiscopat des représentants des dynasties féodales et, tout à la fois, des membres de la dynastie capétienne pour la France occidentale ou des dynasties impériales pour le Saint-Empire romain germanique<sup>2</sup>.

Par la force des choses, *de jure* ou *de facto*, les mentalités féodales ne pouvaient manquer de s'infiltrer dans les comportements ecclésiastiques tendant à faire, de l'évêque pasteur, un évêque seigneur. Très souvent, il y a eu cumul entre ce que les juristes appellent l'*episcopatus* et le *comitatus*. Ce cumul est le fruit de procédures variées, concessions par le pouvoir souverain, empiétements de fait, saisies de vive force ou négociations habiles. Il découle parfois de la confusion qui s'établit entre un évêché et un bénéfice temporel et, au moins autant, du mode de désignation de l'évêque. A ce sujet, la procédure évolue de l'élection à la nomination directe par une autorité laïque. Au cours des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, on verra l'évêque Langres et l'archevêque de Reims accéder à la dignité ducale et à la pairie de France. A cet honneur accéderont aussi les évêques-comtes de Châlons-sur-Marne, de Laon, de Noyon et de Beauvais. Au-delà des frontières orientales du royaume capétien, la politique impériale tendra

<sup>1</sup> Cette étude est issue d'une enquête menée au Centre d'études supérieures de civilisation médiévale de l'Université de Poitiers dans le cadre des limites actuelles de la France, soit, sur environ 120 diocèses et sans dépasser, sauf occasionnellement, la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Il sera tenu compte ainsi de ce qui concerne, pour cette période, le royaume capétien et la partie du Saint-Empire étendue à l'Ouest du Rhin, du Jura et des Alpes.

<sup>2</sup> Dans les limites géographiques et chronologiques ainsi définies on peut dénombrer environ quatre cents évêques d'origine seigneuriale, royale ou impériale.

de même à multiplier, au profit du clergé épiscopal, les dignités comtales et princières.

Nombreux sont aussi les évêques qui exercent, en totalité ou en partage avec un seigneur laïque ou même avec la bourgeoisie urbaine, une autorité plus ou moins étendue sur l'ensemble ou une partie de la cité. Elle s'accompagne de données plus concrètes, monnayage, droits sur les activités marchandes, contrôles sur les moyens de circulation par les routes, les rivières, les ports et les ponts. Ce n'est ici qu'un faible aspect du temporel épiscopal. L'essentiel réside hors de la cité. Ce sont les assises terriennes du pouvoir de l'évêque et les ressources qui en découlent. Elles procèdent de donations variées émanant du pouvoir royal ou impérial. Il en vient aussi de la classe seigneuriale ou même d'éléments sociaux plus modestes quand ce n'est pas l'évêque lui-même qui donne ou lègue des biens à sa propre *ecclesia*.

Titulatures, privilèges, droits ou prétentions ne peuvent manquer, dans les structures féodales, de s'appuyer sur des éléments de force, fortifications ou forteresses. L'épiscopat médiéval a derrière lui la tradition de l'évêque *defensor civitatis* du temps des invasions. Elle nous conduirait à faire état des nombreuses initiatives de mise en état de défense des cités contre les dangers variés qui planent sur elles ; mais tel n'est pas notre sujet. Il ne s'agit pas tellement non plus des aménagements défensifs de la cathédrale ajoutés au cours des diverses phases de sa construction ou conçus d'emblée pour faire d'elle, comme à Agde ou plus tard à Albi, une église-forteresse. Remparts urbains ou cathédrales fortifiées sont des entreprises à usage collectif. Ils n'ont pas tout à fait la marque personnelle que nous cherchons ici à mettre en lumière.

Nous en serions un peu plus près en mentionnant les évêchés fortifiés. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une politique générale, la diffusion de cette pratique reflète assez bien les mentalités issues de la confusion entre l'épiscopat et le féodalisme. L'une des mentions les plus anciennes d'un évêché fortifié nous vient de deux évêques de Limoges extrêmement représentatifs de la catégorie sociale que nous évoquons. Il s'agit de Turpion d'Aubusson (905-944), oncle du vicomte d'Aubusson et d'Ebles, frère du comte de Poitiers, Guillaume Tête-d'Étoupe (vers 958-974). Ils élèvent à eux deux le *castellum Sancti Stephani Lemovicae sedis*<sup>3</sup>, sans doute l'un des plus anciens du genre. Cependant, Noyon est, au début du XI<sup>e</sup> siècle, le théâtre d'événements violents qui ressemblent exactement à des conflits seigneuriaux. L'évêque Hardouin (997-1030) s'estimant lésé par le détenteur d'une tour élevée dans le voisinage de son palais épiscopal utilise ses gens pour la détruire<sup>4</sup>. Plus tard, apparaissent l'évêché fortifié de Lyon, pourvu de tours par l'archevêque Humbert (1065-1076)<sup>5</sup> et celui de Marseille, à vrai dire, assez obscur quant à ses origines, le Château-Babon, disparu depuis longtemps<sup>6</sup>. Au Mans, à l'époque d'Hildebert de Lavardin (vers 1097-1125), l'évêché est aménagé au nord de la cathédrale, dans une manière de bastion trapézoïdal, dé-

<sup>3</sup> ADÉMAR DE CHABANNES, *Chronique*, Paris, édit. Chavanon, 1897, p. 146.

<sup>4</sup> *Gallia Christiana*, t. IX, col. 995.

<sup>5</sup> *Ibid.*, t. IV, col. 89.

<sup>6</sup> L. H. LABANDE, *L'église de Marseille et l'abbaye de Saint-Victor à l'époque carolingienne*, Paris, Mélanges Ferdinand Lot, 1925, p. 307-329.

bordant au-delà de la vieille muraille gallo-romaine et pourvu de tours à ses angles<sup>7</sup>. A Laon, ce sont les tragiques événements de la révolte communale de 1112 qui déterminent la reconstruction et la fortification de l'évêché. Il en sera de même à Nantes, au temps de l'évêque Brice Robert, après un incendie survenu en 1118. Appuyé en partie sur le mur gallo-romain, il était pourvu d'archères.

Avec cet exemple breton, nous abordons un groupe bien défini de palais épiscopaux. Ils tiraient une partie de leur force du fait qu'ils étaient partiellement édifiés sur un tronçon de la muraille gallo-romaine de la cité antique. A Beauvais, on avait surélevé les tours du front occidental de cette enceinte baigné par les eaux lentes d'une dérivation du Thérain. On les avait dotés d'une décoration romane qui n'affaiblissait pas leur valeur défensive. L'évêché de Lisieux, reconstruit sous les évêques Jean (1107-1141) et Arnoul (1141-1181), oncle et neveu, occupait une position comparable au nord-ouest de la cathédrale. Il servait d'assises à l'autorité comtale des prélats<sup>8</sup>.

Des aménagements militaires donnés aux palais épiscopaux sont indiqués soit par des textes, soit par des documents figurés, soit par des vestiges encore en place, certains fort impressionnants. Ils intéressent Toul, le Puy, où l'évêché était pourvu d'un donjon quadrangulaire ou Cahors. A Auch, le comte Bernard d'Armagnac est accusé d'avoir, vers 1170-1192, détruit trois tours appartenant au groupe épiscopal, entre autres, d'avoir rasé jusqu'au sol celle qui s'élevait au chevet de la cathédrale<sup>9</sup>. Cependant les vues cavalières anciennes de la cité révèlent, au Sud-Est de l'église épiscopale, la masse imposante que formaient encore au XVI<sup>e</sup> siècle l'évêché et ses défenses. A Embrun, à quelques dizaines de mètres de la cathédrale, la haute tour Brune dresse encore sa masse sombre pauvrement percée de baies et tardivement couronnée de mâchicoulis (fig. 1). Bien que défigurée, la tour de l'évêché de Grasse, cité-refuge des évêques d'Antibes, s'élève encore à côté de l'église. Il en est fait mention en 1166 et en 1188<sup>10</sup>. Les restaurations indiscretes n'ont pas réussi à affaiblir l'impression que donne l'énorme masse fortifiée de l'archevêché de Narbonne qui fait corps lui aussi avec les murailles anciennes. La puissante tour carrée qui enveloppe l'angle sud-est apparaît comme le pivot essentiel de la défense. L'acte par lequel Philippe-Auguste autorise Étienne de Bâgé, évêque de Mâcon, en 1180, à accroître les défenses du groupe épiscopal contre son adversaire Girard, comte de Vienne, est significatif<sup>11</sup>. Non loin de là, Gautier, évêque d'Autun (1189-1223), développait les fortifications de son évêché que protégeaient deux grosses tours. Il serait facile de suivre cette évolution en considérant l'aspect de

<sup>7</sup> R. TRIGER. *Études historiques et topographiques sur la ville du Mans, Le Mans*, 1926, p. 85 et suiv.

<sup>8</sup> *Gallia Christiana*, t. XI, col. 775; les résidences épiscopales d'Angers, Auxerre, Évreux, Grenoble, Orléans, Senlis, Soissons, Saint-Lizier, Tours, Troyes, s'appuyaient aussi sur les murs romains de ces cités. L'enceinte médiévale assumait le même rôle à Lescar et à Rodez.

<sup>9</sup> *Gallia Christiana*, t. I, instr. 163-165.

<sup>10</sup> Des actes de 1166 et 1188 sont passés *in ponte qui est inter turrim et cape-llam*; *Recueil des actes concernant les évêques d'Antibes*, pub. par G. DOUBLET, Monaco et Paris, 1915.

<sup>11</sup> *Recueil des actes de Philippe Auguste*, t. I, Paris, 1916, p. 11-12.

forteresses que présentent les résidences épiscopales de Maguelone, dans un site étrange au long des marais de la côte du Bas-Languedoc, la redoutable masse de briques de l'évêché d'Albi dit la Besbie et l'extraordinaire compromis entre les préoccupations défensives et le luxe du palais réalisé par les architectes, les maçons et les décorateurs au service des papes d'Avignon.

L'assimilation est parfois si étroite que dans le langage courant, l'évêché fortifié est assimilé au château épiscopal. Cependant, dans quelques cités, l'évêque détient, outre l'antique *domus ecclesiae*, une ou deux forteresses qui peuvent être, selon les circonstances, le signe extérieur de l'aspect temporel de son pouvoir, un poste de surveillance ou un lieu de refuge. Ainsi, à Vienne, l'archevêque occupait non seulement la citadelle du Pipet, ancien *castrum* romain et admirable belvédère sur la ville et les courbes du Rhône, mais aussi la Bâtie, nid d'aigle posté à la rencontre de la Gère et du grand fleuve. Depuis 1133, l'évêque du Puy tenait le château du Rocher Corneille accroché à l'une des aiguilles volcaniques qui jaillissent d'un paysage urbain exceptionnel. Le pouvoir temporel de l'évêque de Digne s'affirmait par le château qui domine la vallée de la Bléone, *fortalitium episcopale*, laissant dans un isolement mélancolique la vieille cathédrale Notre-Dame du Bourg. Depuis le XI<sup>e</sup> siècle, les archevêques-comtes de Lyon possédaient, en haut d'un éperon détaché de la colline de Fourvière, le château de Pierre-Scize posté sur l'une des dernières courbes de la Saône. À l'occasion de leurs conflits avec la bourgeoisie lyonnaise, ils y trouvaient refuge. Citons encore Montbrun, aux portes de Lodève, donné en 1225 par Louis VIII à l'évêque-comte Pierre, en récompense des secours fournis contre les Albigeois. A Reims et à Nîmes, des châteaux épiscopaux étaient installés dans les portes monumentales romaines, respectivement Porte de Mars et Porte d'Auguste. Depuis le début du XI<sup>e</sup> siècle, les évêques de Marseille avaient, au nord de leur cité, le château de Saint-Marcel. Du haut de leur robuste forteresse comtale, les évêques d'Avranches pouvaient à la fois admirer et surveiller la baie du Mont-Saint-Michel et l'îlot rocheux en haut duquel saint Aubert avait vu lui apparaître l'archange. A Quimper, la Tour Châtel servait d'assises au pouvoir temporel épiscopal.

Cependant, la cité ne se réduit pas à la ville où l'évêque a sa résidence et sa cathédrale. Au sens propre du terme, l'*episcopus* regarde sur tout un diocèse. Ainsi, l'évêque de Clermont se dit *episcopus Arvernorum*. Que ce soit chez les Arvernes, chez les Pictons ou ailleurs, il est associé au tissu complexe des relations humaines et matérielles qui régissent les structures féodales. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une loi sans exceptions, il est souvent issu de ce milieu au sein duquel s'enchevêtrent des relations d'homme à homme, des intérêts fonciers et des ambitions politiques. Géographiquement parlant, ce milieu est ponctué de positions stratégiques déjà prises ou à prendre. Il est sillonné de voies de circulation terrestres ou fluviales importantes à contrôler. Il comporte, sur les côtes, ou bien des points vulnérables ou bien des accès pour le commerce. Dans ce jeu dont les forteresses sont les pièces majeures, l'évêque, souvent formé à ces manoeuvres de par ses appartenances sociales, mène sa partie. Il peut être, lui aussi, à l'origine de ces châteaux dont le monde féodal des X<sup>e</sup>, XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles s'est trouvé comme hérissé.

Limitée au cadre conventionnel de la France actuelle, l'enquête qui sert de base à cette esquisse ferait apparaître environ trois cents de ces châteaux. Il ne saurait être question d'en donner une fastidieuse énumération. Quelques diocèses peuvent être cependant choisis comme particulièrement typiques. Dès la fin du X<sup>e</sup> siècle, Héribert, évêque d'Auxerre (971-996), est cité comme ayant construit deux châteaux, Saint-Fargeau (*Ferreolus*) et Toucy où il est mort. Héribert est un bâtard du duc de France Hugues le Grand. Après lui, Hugues de Chalon (999-1039), fils de Lambert, comte de Chalon, tient le château de Varzy dont il embellit la chapelle. Il fait construire celui de Cosne, importante position sur la rive droite de la Loire. Appoigny fait l'objet de travaux au temps de Robert de Nevers (1076-1095), fils de Guillaume, comte de Nevers et d'Ermengarde, comtesse de Tonnerre. Toucy ayant été détruit en 1060, il est restauré par l'évêque Guillaume de Toucy (1167-1181), L'église est incorporée aux défenses. De 1183 à 1206 le siège d'Auxerre est occupé par l'évêque Hugues de Noyers, fils de Milon, seigneur de Noyers. Son biographe souligne complaisamment l'intérêt qu'il porte aux châteaux, à la stratégie et, détail caractéristique, aux enseignements que peut lui apporter le traité *De re militari* de Végèce. Outre ceux de Toucy, de Varzy et de Cosne, il anime les travaux de Beauretour et de Régennes sans négliger pour autant la parure que peuvent leur apporter les arbres des jardins et le charme des eaux de l'Yonne ou des étangs. Des évêques d'Auxerre, dépendent aussi les baronnies ou seigneuries de Donzy et de Châtel-Censoir qu'ils ont cédées en fief<sup>12</sup>.

Dès la fin du IX<sup>e</sup> siècle, Foulques, archevêque de Reims (883-900) reconstruit les châteaux d'Ômont et d'Épernay. En 920, Hervé fonde les premières assises de Coucy, appelé à passer en d'autres mains et à bénéficier par la suite de la notoriété que l'on sait, notoriété due à la vigueur de ses détenteurs et à la puissance de ses défenses. En 937, Artaud dispute Chausot, près de Mareuil-sur-Ay, à son rival Herbert de Vermandois. A la fin du XII<sup>e</sup> siècle, Henri de France (1162-1175), frère du roi Louis VII, acquiert le château de Sept-Saulx. Celui de la Neuville est cité comme déjà ruiné en 1385. À ceci, s'ajoutent sept châtellenies et, dans la cité rémoise, le château de la Porte de Mars<sup>13</sup>.

Plusieurs diocèses du Sud-Ouest aquitain méritent également notre attention. Vers 980, Frotaire, évêque de Périgueux, encore soucieux des invasions normandes, construit, aux alentours de sa cité les châteaux d'Agonac, Crognac, Auberoche, la Roche-Saint-Christophe et Bassillac. Plus tard, ses successeurs posséderont aussi Château-l'Évêque<sup>14</sup>. Dans un diocèse voisin, celui d'Angoulême, le mouvement est donné par Guillaume Taillefer, de la famille comtale, évêque de 1043 à 1076. Il fait édifier les forteresses de Touvre et de Bourzac, celle-ci, détail remarquable, dans le

<sup>12</sup> *Gallia Christiana*, t. XII, col. 282 et suiv.; *De Gestis episcoporum autissiodorensium*, *Patrol. lat.*, t. 138, *passim*; V. MORTET, *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture...*, t. I, Paris, 1911, p. 93 et suiv.; A. BOSSUAT, *Les enceintes de la ville de Cosne...*, dans *Bull. philologique et historique*, 1961, p. 37-57; P. BARBIER, *Les châteaux et les églises de Toucy*, Auxerre, 1940.

<sup>13</sup> FLODOARD, *Historia remensis ecclesiae*, *M. G. H.*, SS, t. XIII, *passim*; *Gallia Christiana*, t. IX, col. 94.

<sup>14</sup> *Fragmentum de Petragoricensibus episcopis*, Labbe, *Bibliotheca nova...*, t. II, Paris, 1657, p. 737; *Gallia Christiana*, t. II, col. 1457.

diocèse de Périgueux. L'un de ses successeurs, Girard II, connu comme bâtisseur de la cathédrale, dote le château de Montignac d'une tour élevée et puissante et en renforce les murailles. Il se montre également actif au château épiscopal de Vars, doté d'une grande salle, d'une chapelle et d'une chambre peinte. Il est suivi en cela par Lambert (1136-1148)<sup>15</sup>. A Poitiers, c'est une famille noble de moins grand renom que les comtes d'Angoulême qui détient le siège épiscopal durant environ 126 années, de 963 jusque vers 1089, date approximative de la mort d'Isembert II. Elle est sans doute originaire d'Angle-sur-l'Anglin. Là se dressent encore les ruines impressionnantes d'une forteresse épiscopale qui commandait la vallée d'une charmante rivière et, en même temps, l'un des passages qui relie de Poitou au Berry (fig. 2). Elles sont dépassées en puissance par celles du château baronial de Chauvigny posté sur l'ancienne voie antique de Poitiers à Bourges, là où celle-ci doit, de toute nécessité, franchir la Vienne (fig. 3). Les deux châteaux apparaissent dans les textes vers 1000-1025. Ils resteront l'un et l'autre dans la pleine possession des évêques. À Poitiers, ceux-ci n'étaient rien à côté de la puissance comtale. Au moins sur ces deux points, ils étaient tout<sup>16</sup>.

Déjà, les remarques qui précèdent nous ont révélé l'introduction précoce de la pratique de la forteresse épiscopale dès la fin du IX<sup>e</sup> siècle et dans les décennies suivantes. Il en est d'autres exemples. Dans le diocèse de Vienne, le *castrum* d'Albon, d'abord aux archevêques, leur est enlevé par Louis le Pieux au profit d'un laïc. Il leur est ensuite restitué en 831 pour passer, cette fois, aux mains des dauphins. La forteresse lorraine d'Hattonchâtel qui, d'un promontoire des Hauts-de-Meuse, domine la Woëvre et ses étangs, porte le nom d'un évêque de Verdun, Atton ou Hatton (846-870). Il y avait fait ajouter une chapelle dépositaire d'un bras de saint Maur<sup>17</sup>. Ses successeurs posséderont, entre autres forteresses, Dieulouard, sur la Moselle. Le *castellum* est cité dès la fin du X<sup>e</sup> siècle et le nom figure sur une monnaie du temps de Richer (1090-1107). Le *castrum* de Venasque, étroitement lié aux destinées du diocèse de Carpentras et de ses évêques, est entre leurs mains dès 863. Dès 888, Eumène, évêque de Nevers, se voit confirmer par Charles le Gros, les châteaux d'Imphy, Urzy, Guérigny, Marzy, Prémery dans les remaniements architecturaux desquels interviendront ses successeurs<sup>18</sup>. Ceux-ci se diront comtes de Prémery. Le pouvoir temporel des évêques de Laon appelé à s'appuyer sur d'assez nombreux châteaux comporte, dès 938, celui de Pierrepont. Vers 947-986, Bernard II d'Anduze, évêque de Nîmes issu d'une importante famille seigneuriale, donne à son église le château de Saint-Martial. Parmi les privilèges accordés en 967 par Conrad, roi de Bourgogne et de Provence, à Ours, évêque de Sisteron, figure le château de Lurs qui domine la vallée de la Durance. Lui-même et ses successeurs y résideront au moins autant qu'à Sisteron ou à Forcalquier, seconde ville du petit

<sup>15</sup> *Historia pontificum et comitum engolismensium*, Paris, édit. J. Boussard, 1957, *passim*.

<sup>16</sup> R. CROZET, *Recherches sur la cathédrale et les évêques de Poitiers...* dans *Bull. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, 4e série, t. VI, 1962, p. 361-374.

<sup>17</sup> *Gallia Christiana*, t. XIII, col. 1175-1176.

<sup>18</sup> *Cartulaire de Saint-Cyr de Nevers*, pub. par R. DE LESPINASSE, Nevers, 1916, p. 68.

diocèse bas-alpin<sup>19</sup>. Le testament de Fulcran, évêque de Lodève (4 février 988), implique le don qu'il fait lui-même d'églises, Fozières et Soubès, incorporées dès cette époque, à des lieux fortifiés<sup>20</sup>. Dès avant l'an mil, les évêques de Metz sont déjà en possession au moins de Saverne et d'Épinal. Dans le cours du X<sup>e</sup> siècle, Fulbert, évêque de Cambrai (933-956) puis Erluin (955-1012) amorcent la construction de la forteresse que sera le point de départ du Cateau-Cambrésis. Dans le même temps, Rothard, lui aussi évêque de Cambrai, attaque et détruit un château rival, Vinchy, élevé aux portes de la ville par Eudes de Vermandois, ceci vers 980<sup>21</sup>.

Ainsi, il y a, aux abords de l'an mil, beaucoup d'entreprises qui ne trahissent guère l'annonce de la fin du monde mais qui, dans bien des cas, sont l'amorce d'un développement ultérieur de l'appareil militaire sur lequel s'appuie le pouvoir temporel épiscopal. Cependant, imaginer un épanouissement général et continu serait une erreur. Plus exactement, les conditions de cette évolution sont d'une extraordinaire diversité tout à l'image du caractère flottant et incertain que présentent tant d'institutions médiévales. Elles rendent très difficile l'élaboration d'une synthèse et, sur un plan plus modeste et strictement matériel, l'application de la méthode cartographique, faute de pouvoir fixer le moment *optimum* où pareille carte pourrait être dressée. En voici quelques raisons.

Prenons l'exemple de Langres. La puissance temporelle des évêques de ce diocèse étendu au carrefour de la Champagne, de la Lorraine et de la Bourgogne semble avoir été considérable à l'époque carolingienne. Elle s'exerce sur la cité à titre comtal à partir de 917 quitte à céder le *comitatus*, au XII<sup>e</sup> siècle, au duc de Bourgogne, puis à le retrouver, en 1178, au temps de l'évêque Gautier, fils du duc Hugues II. Les évêques tiennent, un moment, le *castrum* de Tonnerre et celui de Dijon, ville qui, avec l'abbaye Saint-Bénigne, est presque un double de la cité épiscopale. Cependant, dès la fin du X<sup>e</sup> siècle, Tonnerre aura des comtes héréditaires et Dijon passera, en 1015, aux mains du capétien Robert le Pieux puis à sa parenté bourguignonne. A Châtillon-sur-Seine, les évêques de Langres ne tiennent que le château du Bourg. Au temps de Godefroi de la Roche-Vanneau (1138-1163), un redressement notable s'effectue, encore que l'évêque se plaigne auprès de Louis VII, de ce que la tour du château ducal de Villiers-le-Duc menace son propre château de Gurgy. Cependant, il y a des places fortes épiscopales à la Chaume, à Mussy-l'Évêque, à Chacenay. En outre, les évêques exercent des droits de suzeraineté dans des directions diverses<sup>22</sup>.

Par ailleurs, il est assez fréquent que les évêques procèdent à l'inféodation de forteresses élevées par leurs soins sur des domaines leur appartenant et parfois très loin du siège qu'ils occupent. Ainsi, en 947,

<sup>19</sup> *Gallia Christiana*, t. I, instr., p. 69.

<sup>20</sup> *Gallia Christiana*, t. VI, instr. col. 268; E. MARTIN, *Cartulaire de la ville de Lodève*, Montpellier, 1900, p. 11.

<sup>21</sup> *Ibid.*, t. III, col. 15-16; abbé H. DUBRULLE, *Cambrai à la fin du Moyen âge*, Lille 1903; R. AUBENAS, *Les châteaux forts des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles...*, dans *Revue histor. de droit français et étranger*, 1938, p. 556.

<sup>22</sup> On trouvera l'essentiel des informations utilisées ci-dessus dans les précieux *Dictionnaires topographiques* de la Haute-Marne, de la Côte-d'Or et de l'Yonne; M. BELOTTE, *Les possessions des évêques de Langres...*, dans *Annales de Bourgogne*, 1965, p. 161-167.

Odilbert, évêque de Valence, accorde à Giborn d'Auriol, la faculté de construire un château qui, sous le nom d'Auriol ou de Loriol figurera, en 1157, dans les possessions temporelles de l'évêché confirmées par Frédéric Barberousse. Parmi les nombreux châteaux que possédaient les évêques de Strasbourg, plusieurs étaient tenus en fief par des seigneurs laïques. Dans la région de la Loire moyenne, les évêques d'Orléans avaient des droits sur les seigneuries de Pithiviers et de Sully-sur-Loire. Un cas étrange est fourni par la seigneurie de Beaugency encore marquée par la présence d'un impressionnant donjon rectangulaire. Elle relevait de l'évêque d'Amiens en vertu de traditions multi-séculaires et semi-légendaires qui s'accompagnaient, dans la petite ville, de l'implantation du culte de saint Firmin et de saints picards <sup>23</sup>.

D'autres situations énigmatiques peuvent être notées, illustrant sans que la lumière puisse être projetée sur elles, l'étrangeté de certaines structures féodales. Les visiteurs de Chauvigny ne manquent jamais de s'interroger sur ce que peut dissimuler la présence, sur l'éperon calcaire dont nous signalions l'importance stratégique et dont les évêques de Poitiers occupaient la pointe méridionale, de quatre autres forteresses qui s'échelonnent à moins de cent mètres les unes des autres. La plus proche du château épiscopal était aux mains des vicomtes de Châtellerault, vassaux directs du comte de Poitiers à l'égard duquel l'évêque ne devait rien. Une situation comparable existait à Agonac, au diocèse de Périgueux, où la même butte qui domine la vallée de la Beauronne portait, à côté du château des évêques, quatre autres forteresses appartenant à des familles différentes <sup>24</sup>.

Ceci semblerait indiquer que, si impressionnant qu'il parût par son enveloppe matérielle, le pouvoir temporel épiscopal n'était pas sans limites. D'autres exemples le prouvent. Vers 1048-1063, Roger II, évêque de Châlons-sur-Marne, obtient de Eudes II, comte de Champagne, l'engagement de ne pas laisser s'établir de bourg fortifié dans un rayon de huit lieues autour de sa ville <sup>25</sup>. Certes, cet acte s'inscrit dans le contexte d'une sourde lutte d'influences entre l'évêque qui n'est pas encore investi du *comitatus* et le comte de Troyes et dans une phase où le soutien capétien représenté par Henri Ier joue en faveur du prélat. Il y a cependant là comme une politique précautionneuse de la part de l'évêque en un temps où n'apparaît guère, dans le temporel épiscopal, que le *castellum* de Bussy-le-Château cité en 1066. Dans des conditions un peu comparables, l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux se fera reconnaître par l'empereur Frédéric II, en vertu d'un acte du 24 novembre 1214 fondé sur des actes antérieurs suspects, la pleine possession d'un domaine riverain du Rhône avec défense d'y habiter et d'y faire construire un château et ceci, bien que le prélat détienne le *comitatus* sur la cité depuis 1179 <sup>26</sup>. Non loin de là, il partage avec une famille qui en porte le nom,

<sup>23</sup> *Cartulaire du chapitre de la cathédrale d'Amiens*, pub. par J. ROUX et E. SOYEZ, dans *Mém. de la Soc. des Antiquaires de Picardie*, t. XIV, 1905, p. 19; E. BIMBENET, *De la nation de Picardie et de Champagne à l'Université d'Orléans*, dans *Mém. de la Soc. archéol. et histor. de l'Orléanais*, t. XX, 1885, p. 321-472.

<sup>24</sup> J. SECRET, *Le château d'Agonac*, dans *Bull. de la Soc. archéol. et histor. du Périgord*, t. XCV, 1968, p. 200-205.

<sup>25</sup> *Cartulaire du chapitre de l'église cathédrale de Châlons-sur-Marne par le chantre Warin*, pub. par P. PÉLICIER, Paris, 1897, p. 48.

la forteresse de Chamaret. Dans l'intervalle et dans un tout autre milieu historique, on voit l'évêque de Thérouanne s'appuyer, en 1156, sur le roi de France Louis VII pour échapper à la tutelle des comtes de Flandre dans le ressort desquels son diocèse est engagé. Il y détient des châteaux dont celui de Merckem distant de moins de trois lieues de Dixmude. Plus tard, vers 1181-1185, il fait intervenir le pape Lucius III et l'archevêque de Reims pour se faire confirmer l'interdiction de construire aucune fortification à moins d'une lieue autour de sa ville<sup>27</sup>.

Au reste, ce n'est pas le seul exemple d'une intervention pontificale dans un domaine dont il faut bien avouer que l'aspect politique l'emporte singulièrement sur l'aspect pastoral de la fonction épiscopale. Par une bulle du 27 avril 1153, Eugène III avait confirmé les possessions temporelles de l'évêque de Béziers au rang desquelles figuraient le *castrum* de Gabian et celui de Lignan<sup>28</sup>. Il en est de même pour les interventions capétiennes du côté royaume de France ou pour les ingérences impériales au-delà de la Meuse, de la Saône et du Rhône. De part et d'autre, il peut y avoir intérêt à jouer de la féodalité ecclésiastique tenue plus ou moins en mains par les pratiques qui président à la désignation des évêques soumis à renouvellement contre la féodalité laïque héréditaire. Bornons-nous à noter rapidement le privilège accordé en 1156 par Louis VII à Raymond, évêque d'Uzès et que Philippe-Auguste renouvelle en l'élargissant en 1211. Il porte sur un grand nombre de châteaux, de villas et de bastides<sup>29</sup>. En 1165, Louis VII confirme les privilèges de l'église de Narbonne en faveur de l'archevêque Pons. On y trouve une longue énumération qui englobe dix-sept châteaux<sup>30</sup>. Le même souverain donne, aux évêques de Troyes, le château de Saint-Lyé. Plus tard ce sera Gaillon, appelé à un si brillant avenir artistique, donné en 1262, par Louis IX à Eudes Rigaud, archevêque de Rouen. Du côté impérial, on voit agir dans le même sens Frédéric Barberousse en 1157 au profit des évêques d'Avignon et, en 1178, en faveur de ceux de Die et de Gap. Les uns et les autres détiennent d'assez nombreuses forteresses. En 1186, ce sont les archevêques de Moutiers-en-Tarentaise qui bénéficient, dans la personne d'Aimon, des largesses impériales. Celles-ci impliquent, non seulement le droit de reconstruire les châteaux détruits, mais aussi d'en élever de nouveaux<sup>31</sup>.

Interventions pontificales, royales ou impériales ne sont pas les seuls facteurs qui jouent dans la constitution d'une puissance temporelle qui s'appuie volontiers sur un appareil militaire non négligeable. Il arrive que l'épiscopat reçoive sous forme de dons des forteresses d'une valeur appréciable, soit qu'il s'agisse de générosités qu'un évêque accorde à sa

<sup>26</sup> *Cartulaire de l'évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux*, pub. par J. DE FONT-RÉAULX, Valence, 1946, p. 12; abbé L. FILLET, *La tour de Chamaret (Drôme)*, dans *Bull. archéol.*, 1899, p. 28-57.

<sup>27</sup> ABBÉ O. BLED, *Regestes des évêques de Thérouanne, 509-1553*, Saint-Omer, Société des Antiquaires de la Morinie, 1904, t. I, p. 171.

<sup>28</sup> *Cartulaire de Béziers (livre noir)*, pub. par J. ROUQUETTE, Paris et Montpellier, 1918, p. 239.

<sup>29</sup> *Recueil des actes de Philippe-Auguste*, t. III, Paris, 1966, p. 279.

<sup>30</sup> *Gallia Christiana*, t. VI, col. 43.

<sup>31</sup> *Ibid.*, t. XII, instr., col. 387-388.

propre église, soit qu'il en reçoive de la part de laïques. Ainsi dès le milieu du X<sup>e</sup> siècle, Bernard II, évêque de Nîmes (947-986), donne à son église le château de Saint-Martial. La baronnie de Saint-Philbert-sur-Risle a été donnée en 1066 à l'église d'Avranches par son propre évêque Jean de Bayeux, apparenté à la famille ducale de Normandie. Bien qu'elle se trouvât dans le ressort du diocèse de Lisieux, elle restera aux mains des évêques d'Avranches jusqu'à la Révolution<sup>32</sup>. Celle de Neuilly-l'Évêque et la forteresse qui en marquait la qualité auraient été données vers la même époque par Guillaume le Conquérant à son demi-frère Eudes de Conteville, évêque de Bayeux, type accompli de féodal investi de la dignité épiscopale. Avant de partir à la croisade, Richard Coeur-de-Lion donne à Jean Ier., évêque d'Évreux (1180-1193), le château et la terre de Condé-sur-Iton<sup>33</sup>. A l'égard des évêques de Verdun, c'est Godefroi de Bouillon, le futur conducteur de la croisade, qui donne à Thierrî Ier le château de Stenay, sur la Meuse, qu'il a lui-même construit. Cette donation sera confirmée par l'empereur Henri IV. Elle s'adresse à un évêque qui, lui aussi, est un exemple caractérisé de prélat de souche seigneuriale porté aux aventures guerrières et lointaines<sup>34</sup>.

Ce sont des personnages plus obscurs, un certain Georges et sa femme Deda qui donnent à l'église de saint Castor, en d'autres termes la cathédrale d'Apt, le château *de Sagnone*, en fait, de Saignon, *castrum insigne et nobile quod est positum supra civitatem ad orientem*. La donation est faite en mémoire du fils des bienfaiteurs mort en combattant les païens *ad Hispanias*, ceci au commencement du XI<sup>e</sup> siècle. Un siècle plus tard, elle sera confirmée par une bulle de Pascal II<sup>35</sup>. Tout s'accorde pour faire, de cet acte, un témoignage expressif d'une certaine manière, pour un évêque, d'acquérir une forteresse. Celle-ci, située sur un escarpement encore marqué par un village pittoresque, domine la ville épiscopale. Des faits comparables dans leurs résultats sinon dans la profondeur de leurs ressorts psychologiques intéressent le diocèse de Die dont les évêques sont bénéficiaires de dons de châteaux en 1145 et en 1163<sup>36</sup>.

Dans d'autres cas, il s'agit d'échanges comme celui qui, vers 1056, fait passer, par donation effectuée par Pierre Raimbaud, évêque de Vaison, le château de Drapo au siège de Nice, alors occupé par l'évêque Raimond Ier. Il en jouira sans limitation de durée, lui et ses successeurs<sup>37</sup>. Une fois de plus, nous constatons la mobilité de ces institutions féodales trop souvent considérées comme immuables. Elle se traduit, au diocèse d'Albi, par le passage du château de Combefa et de la bastide qui l'accompagne, des mains des vicomtes à celles des évêques. Elle fait que, aux marges de l'Empire, des châteaux passent par achat, des mains de

<sup>32</sup> *Ibid.*, t. VI, col. 434 et t. XI, col. 476; E. A. PIGEON, *Le diocèse d'Avranches...*, Contances, 1888, t. II, p. 322 et suiv.

<sup>33</sup> ABBÉ EXPILLY, *Dictionnaire...*, t. V, p. 174; *Gallia Christiana*, t. XI, col. 580.

<sup>34</sup> *Dictionnaire topographique de la Meuse*, p. 229.

<sup>35</sup> *Gallia Christiana*, t. I, instr. p. 75-76.

<sup>36</sup> *Tituli ecclesiae Beatae Mariae Diensis...*, dans *Documents inédits relatifs au Dauphiné*, pub. par le chanoine U. Chevalier, t. II, Grenoble, 1861, p. XII.

<sup>37</sup> *Gallia Christiana*, t. I, col. 925 et t. III, col. 1278.

laïques, aux mains des évêques de Metz. Il en est ainsi du château de Conflans, à la rencontre de l'Orne et de l'Yron à l'Ouest de la cité messine, acheté en 1170 par l'évêque Thierrri de Bar, aux comtes de Briey. Elle fait aussi que des forteresses telles que Lichtenberg et Saverne dont il n'est pas besoin de souligner la valeur stratégique sont successivement messines puis strasbourgeoises.

À dire vrai, si généralisées que soient ces pratiques, elles comportent des anomalies qui se traduisent par de singulières exceptions. Pour n'en citer que quelques-unes sans pouvoir les expliquer, bornons-nous à considérer le vaste diocèse de Bourges dont les archevêques ne semblent pas avoir été titulaires de forteresses pas plus en Haut-Berry qu'en Bas-Berry. Lorsque, en 1197, on voit Philippe-Auguste intervenir au sujet du remboursement de dépenses assumées par l'archevêque Henri de Sully pour les travaux de la place forte de Mehun-sur-Yèvre, il semble bien que le prélat ait agi préalablement pour le compte du roi et non pour le sien<sup>38</sup>. Les diocèses bretons dans leur ensemble sont loin d'offrir, à l'exception du primitif château de Combourg, aux évêques de Dol, une matière aussi riche à notre enquête que celle qui nous est venue des diocèses aquitains, ligériens, bourguignons, lorrains, alsaciens, provençaux ou languedociens. Encore faudrait-il tenir compte de lacunes dans nos informations concernant, par exemple, Chartres ou Limoges.

Cependant, Auxerre, Reims ou Angoulême nous ont déjà révélé des évêques bâtisseurs de forteresses, à l'occasion experts en stratégie. On dispose, de même, d'un long texte sur la construction du château de Merckem, dans les terres basses de la vallée de l'Yser, non loin de Dixmude. Il appartenait aux évêques de Théroouanne. L'auteur de la vie de l'évêque Jean (1099-1130) en donne une description assez précise. La forteresse était constituée par une motte reliée à la première enceinte par un pont disposé selon un plan incliné et porté par des colonnes groupées par deux ou par trois. On a pu comparer ce dispositif à ceux que révèle la célèbre broderie de Bayeux<sup>39</sup>. Au diocèse de Toul, l'évêque Pierre de Brixey (1165-1191), lui aussi de souche seigneuriale, est cité pour les travaux accomplis au château de Liverdun.

Cette esquisse ne serait pas complète si elle ne comportait pas la transposition nécessaire des enseignements fournis par les textes dans le contexte du réel. Certes, les forteresses épiscopales relèvent des mêmes principes que ceux qui régissent toute l'architecture militaire médiévale; mais le choix des sites et l'accumulation des éléments de force sont évocateurs de l'emprise exercée par la puissance temporelle épiscopale à travers ces structures redoutables. À ceci s'ajoute que, dans bien des cas, ces forteresses ont engendré tout comme les autres, des bourgs tassés au pied des murailles. Il faut avoir vu, à Salon-de-Provence, la masse formidable du château des archevêques d'Arles dit de l'Emperi, plantée à vif sur un bloc rocheux de couleur fauve, isolé en avant des Alpilles et dominant la plaine sauvage de la Crau (fig. 4). La petite ville tassée à ses pieds est sillonnée de rues étroites, modelées concentriquement sur le noyau central que fournit le rocher. Le château est, aujourd'hui, constitué par des constructions disparates au sein desquelles s'inscrit une

<sup>38</sup> *Recueil des actes de Philippe-Auguste*, t. II, Paris, 1943, p. 117.

<sup>39</sup> V. MORTET, *op. cit.*, p. 313-315.

chapelle à étage conforme à la formule en honneur dans tant de chapelles palatines. Aux alentours de Mende, se dresse encore, sur un escarpement rocheux, la tour de Chanae (fig. 5). Elle commandait, par la rive gauche, les courbes de la vallée du Lot. En Auvergne, Beauregard-l'Évêque est né d'un château des évêques de Clermont planté au sommet d'une colline qui domine l'Allier. Le village présente le plan quadrillé d'une bastide. Non loin de là, Mauzun, autre forteresse épiscopale, déploie sur une butte basaltique les ruines de sa triple enceinte que renforçaient près d'une vingtaine de tours. Parmi les quelque dix-sept châteaux qui tenaient les archevêques de Narbonne, Gruissan mérite une mention spéciale. Plantée sur une butte au-dessus de la rive basse de l'étang du même nom, au revers des salines languedociennes, la tour dite Barberousse a engendré une bourgade typiquement radio-concentrique<sup>40</sup>. Non loin de Lectoure le château de Sainte-Mère, à deux tours carrées, élevé par l'évêque Géraud de Montlezun (1268-1294) commandait de vastes horizons de Gascogne rassemblant, sur la butte qui le porte, un minuscule village auquel le clocher-porche de l'église sert de porte (fig. 6)<sup>41</sup>. Plus tard, mais non loin de là, ce sera Bassoues, puissant donjon élevé par Arnaud Aubert, archevêque d'Auch (1354-1371) associé à une bastide (fig. 7)<sup>42</sup>. Dans les boucles du Lot, Puy-l'Évêque, au diocèse de Cahors, marquait vigoureusement son rôle de surveillance. En Poitou, Chauvigny et Angle-sur-l'Anglin dressent leurs ruines démantelées au-dessus d'importants lieux de passage. Plus qu'Angle, Chauvigny a pris les allures d'une petite ville née de la forteresse épiscopale. Par Chalonnès, les évêques d'Angers commandaient la rive gauche de la Loire en aval de leur ville et, par Villéville, les courbes du Loir en amont. Saint-Lô est greffée sur les assises rocheuses qui portent les restes du château que possédaient là les évêques de Coutances (fig. 8).

Faut-il rappeler que la cité industrielle du Cateau-Cambrésis est née d'un château élevé par l'évêque de Cambrai Fulbert (933-956) ? Renouvelé par Erluin (995-1012) avec l'accord de l'empereur Otton III, il fut encore reconstruit par Gérard Ier (1012-1051)<sup>43</sup>. Citons encore Hattonchâtel qui fixe, sur les vigoureux escarpements des Hauts-de-Meuse, au-dessus des plaines marécageuses de la Woëvre, le souvenir de son fondateur Hatton, évêque de Verdun (846-870). Dans les méandres de la Moselle, Liverdun étage ses maisons et les restes pauvres d'une forteresse des évêques de Toul, *antiquum et nobile castrum ab antiquis Liverdunum appellatur, porta totius Tullensis episcopatus inexpugnabilis*<sup>44</sup>. De même que le Cateau-Cambrésis, Épinal est née une forteresse élevée par Thierrî Ier, évêque de Metz (955-984) et puissamment dotée de tout ce qui était

<sup>40</sup> P. LAVEDAN, *Existe-t-il un urbanisme roman?*, dans *Mélanges offerts à René Crozet*, t. I, Poitiers, 1966, p. 461-463.

<sup>41</sup> *Gallia Christiana*, t. I, col. 1079; J. GARDELLES, *Les châteaux de Gascogne*, dans *Information d'histoire de l'art*, sept.-oct. 1965, p. 147, fig. 6.

<sup>42</sup> J. GARDELLES, *Bassoues* dans *Congrès archéol. de France, 128<sup>e</sup> session Gascogne, 1970*, Paris, 1970, p. 29-32.

<sup>43</sup> *Gallia Christiana*, t. III, col. 15; V. MORTET, *op. cit.*, p. 67, n. 5.

<sup>44</sup> *Dictionnaire topographique de la Meurthe*, p. 79.

nécessaire à sa défense <sup>45</sup>. Achéons cette évocation en citant le Haut-Barr, château construit en 1170 par Rodolphe de Rottweil, évêque de Strasbourg (1177-1179), sur trois rochers de grès rose. Reprenant à son sujet une formule orgueilleuse comparable à celle qui désignait Liverdun, on le surnommait "l'oeil de l'Alsace" du fait des vues dominantes qu'il offrait sur la plaine sillonnée par l'Ill et par le Rhin et sur les vallées vosgiennes.

Tels sont quelques-uns des témoignages d'un aspect jusqu'ici peu étudié de l'action épiscopale au Moyen âge, aspect saisi dans un cadre historique et géographique assez vaste, pensons-nous, pour que les conclusions qui se dégagent de son analyse n'encourent pas le reproche de ne procéder que de la petite histoire locale. L'action de l'Église médiévale a été multiforme, associant la plus haute spiritualité à l'exploitation d'intérêts très prosaïques. Cette étude a été consacrée à un secteur précis de cette exploitation. Il ne s'agit pas d'autre chose que de la constatation de faits qui, peut-être, surprendront. Cependant, ils ont contribué d'une manière non négligeable au façonnement du visage du monde occidental. Toute trace n'en a disparu, ni du paysage rural ni même, dans certains cas, du paysage urbain. Et cela compte.

45 SIGEBERT DE GEMBLoux, *Vita Deoderici*, dans *M. G. II.*, 88., t. IV, p. 469.

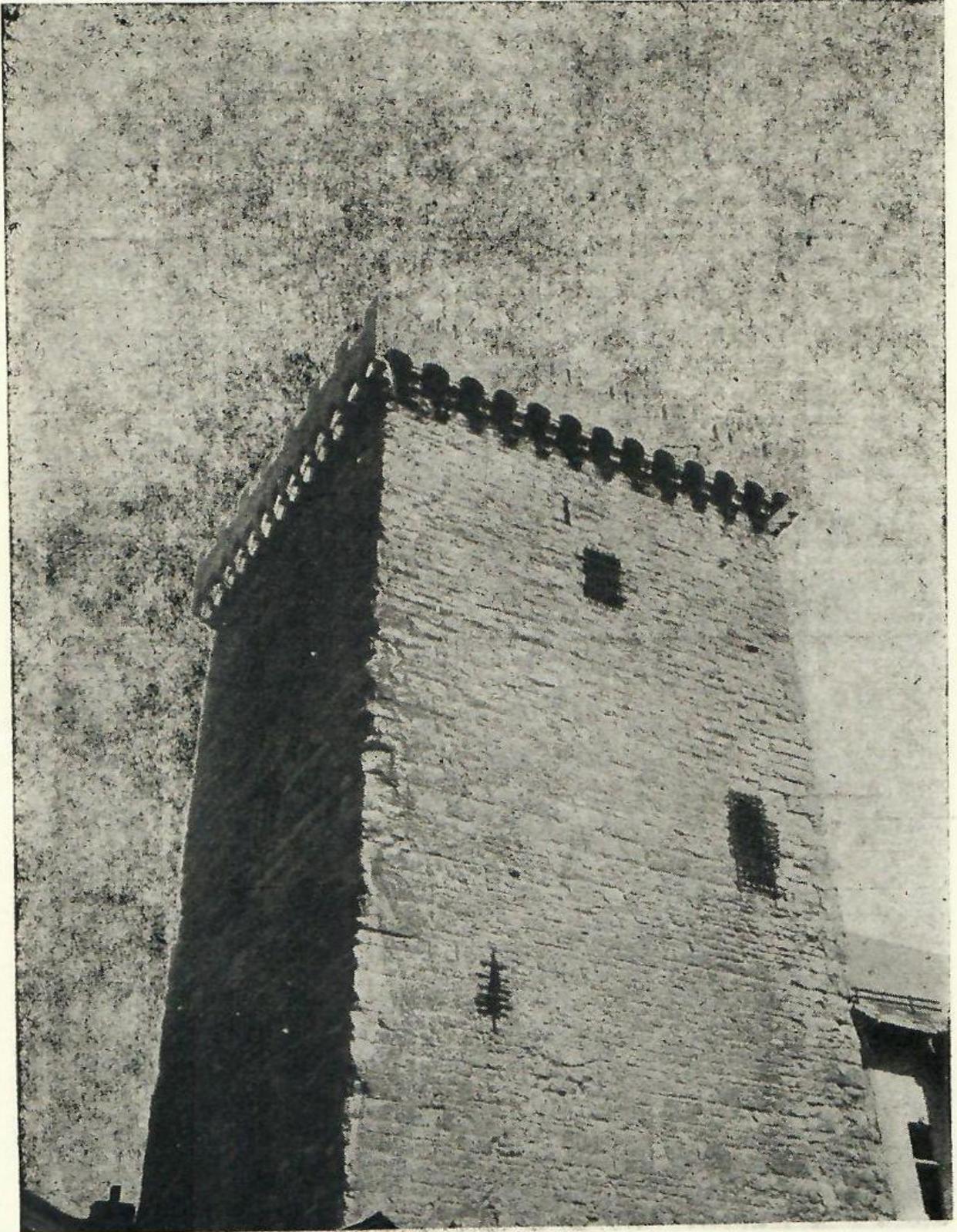


Fig. 1 — Embrun (Nantes, Alpes). Tour de l'archevêché dite Tour Brune



Fig. 2 — Angles-sur-l'Anglin (Vienne), Château des évêques de Poitiers  
Centre d'études médiévales, Poitiers.

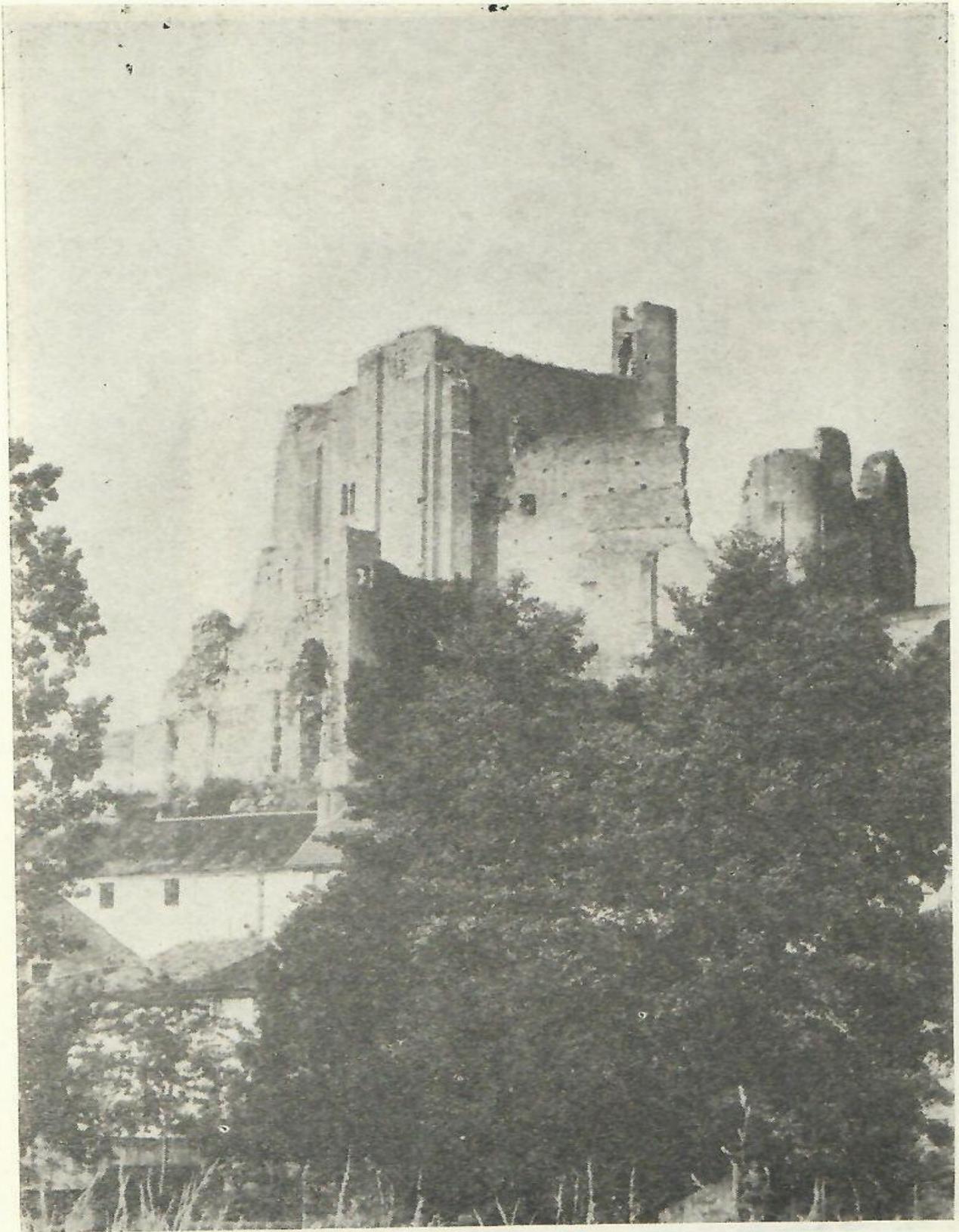


Fig. 3 — Chauvigny (Vienne). Château des évêques de Poitiers  
Centre d'études médiévales, Poitiers.

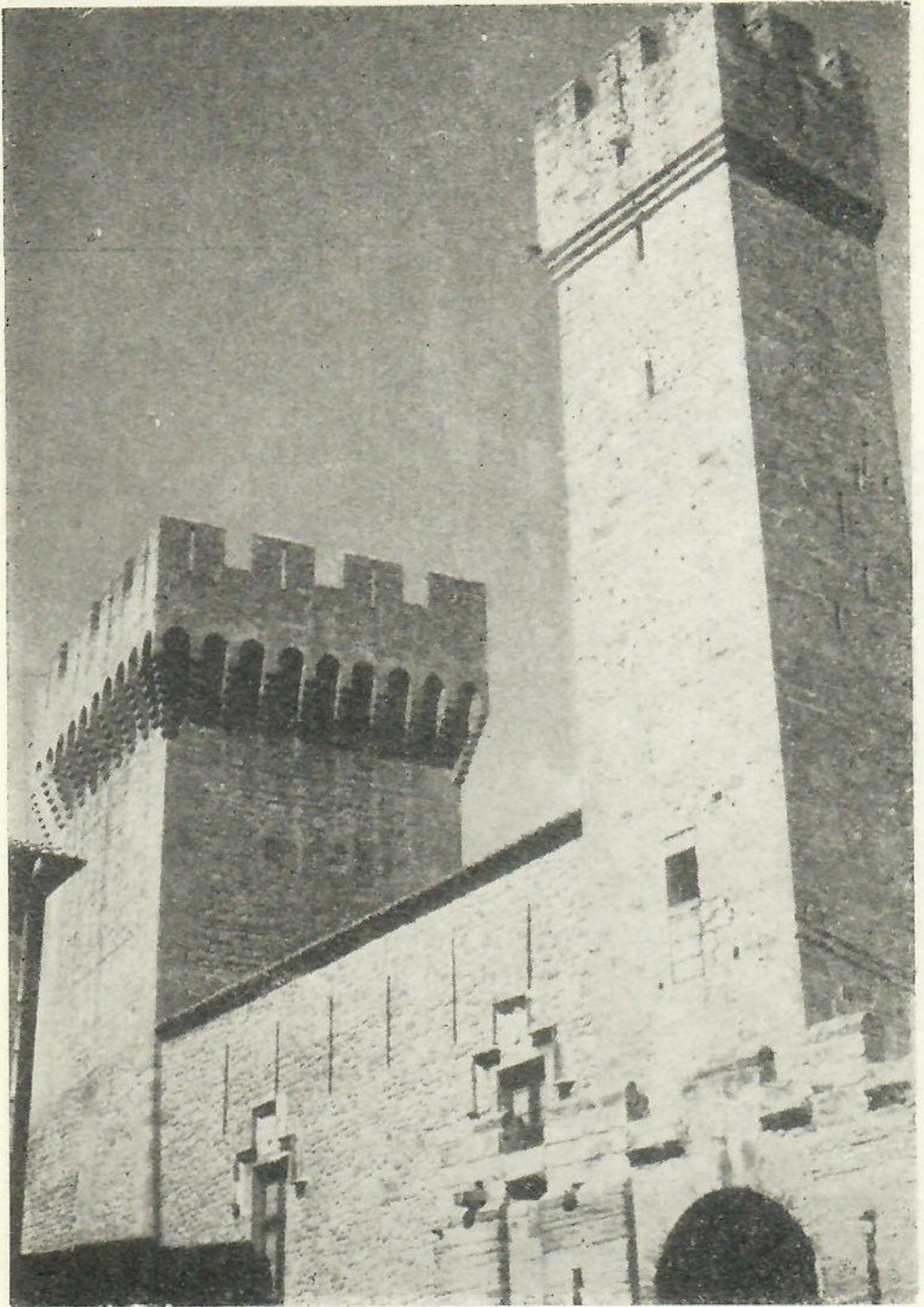


Fig. 4 — Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône)  
Château des archevêques d'Arles.

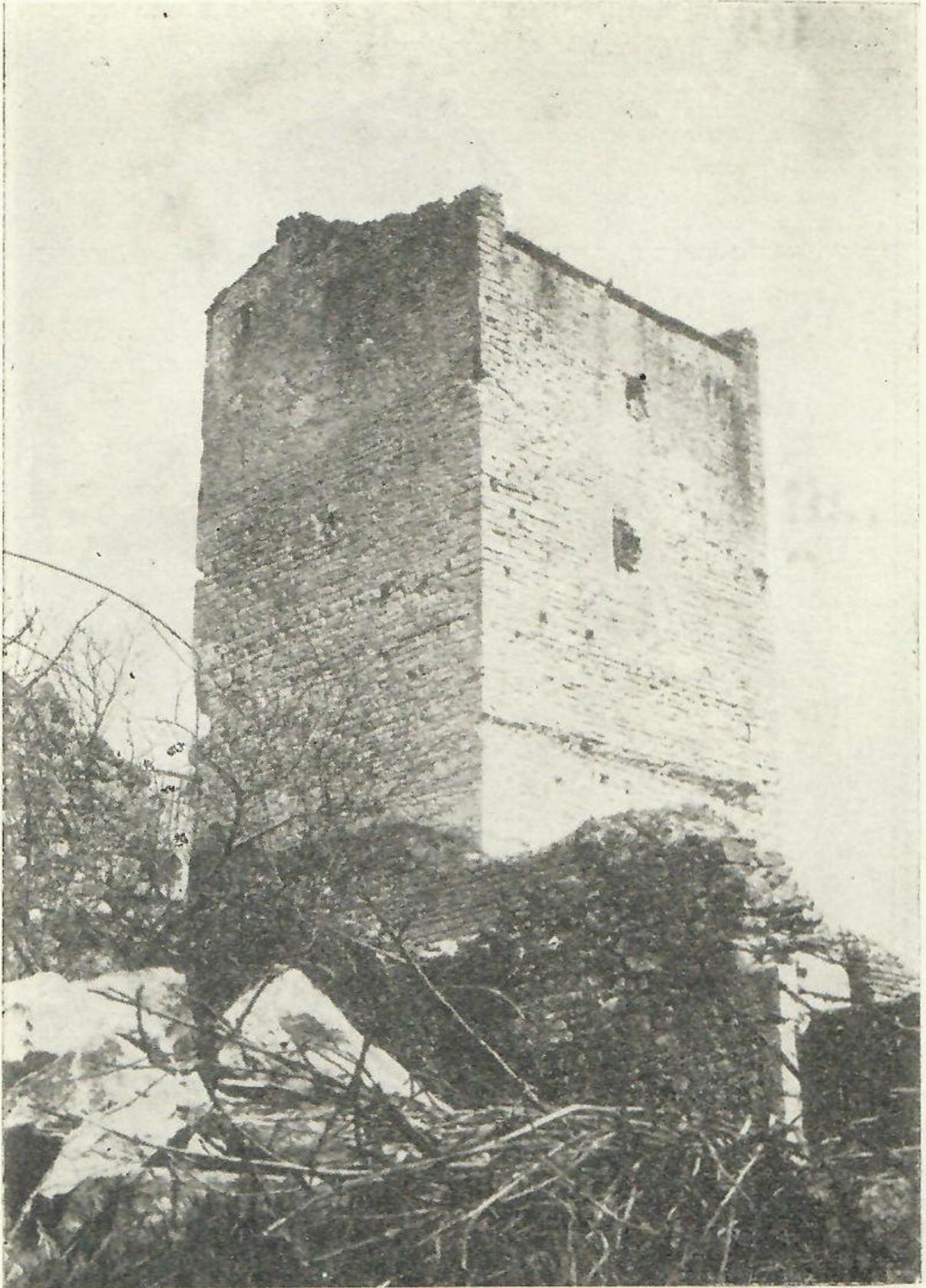


Fig. 5 — Chanoc (Lozère) Donjon des évêques de Mende.

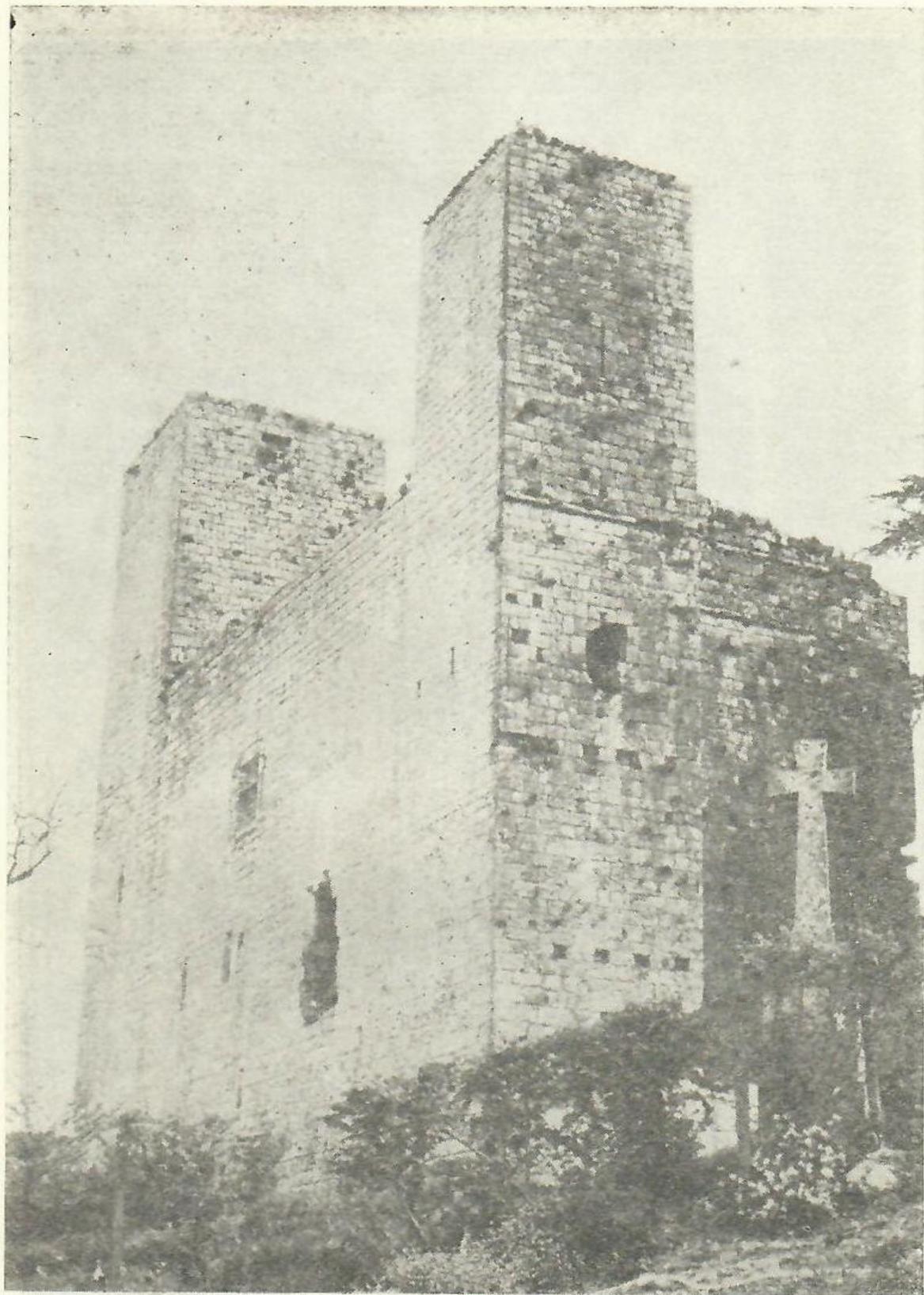


Fig. 6 — Sainte-Mère (Yers). Château des évêques de Lectoure.

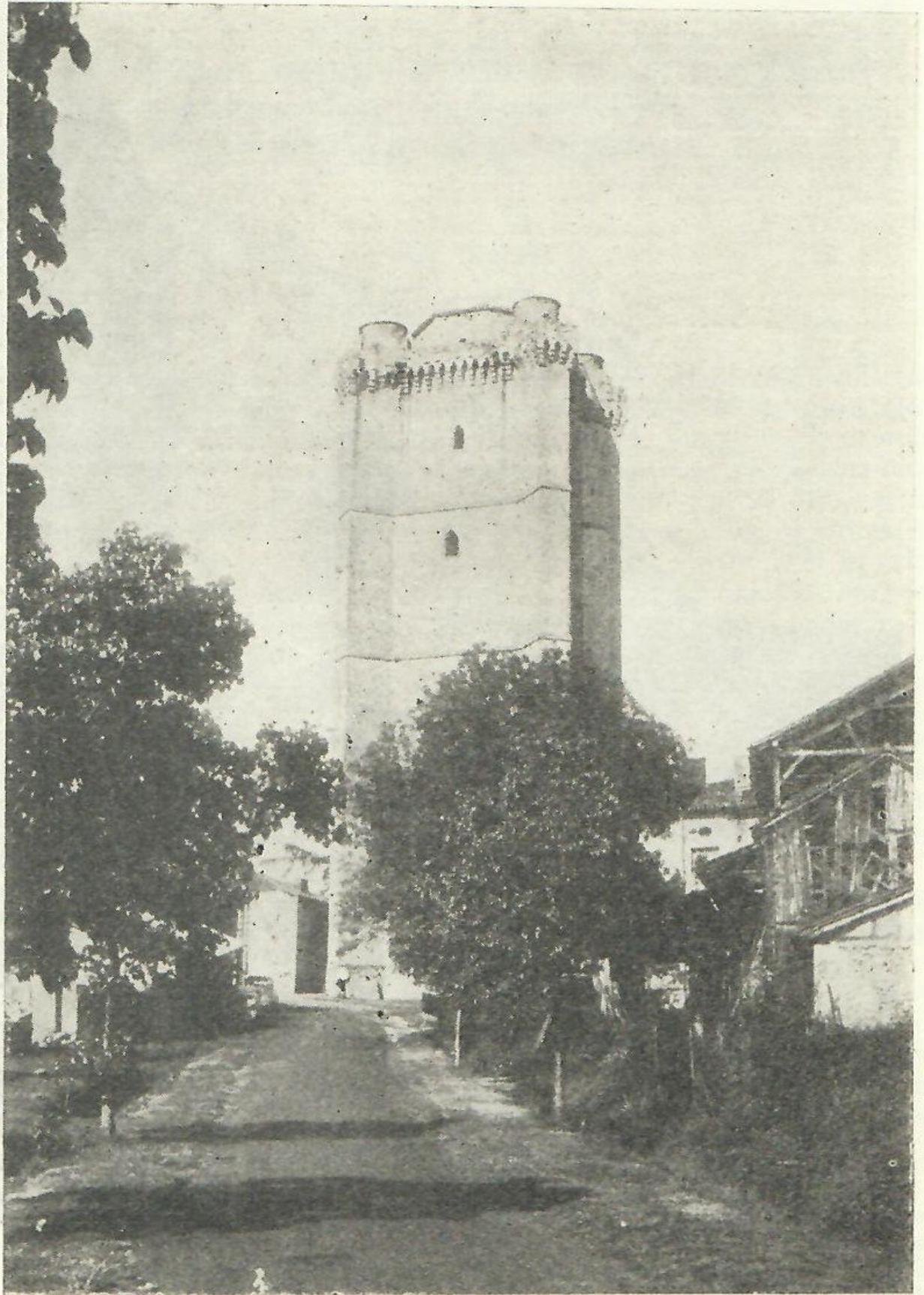


Fig. 7 — Bassanes (Yers). Donjon des archevêques d'Auch.



Fig. 8 — Saint-Lô (Manche) Château des évêques de Coutances.